



VILLE DU ROZE

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DU MAIRE

Le prochain conseil municipal aura lieu
JEUDI 22 JUIN 2017 A 18 H

Ordre du jour :

- I. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 Mars 2017
- II. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de D 022 à D 035
- III. Délibérations (Tableau ci-dessous) :

	DELIBERATIONS
1 D	DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS
2 D	INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
3 D	PLAN DE FORMATION 2017- 2018
4 D	CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES Avec la REGION ALPES COTE D'AZUR
5 D	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES
6 D	ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LES PROPOSITIONS DE MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LES COMMUNES MEMBRES DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE
7D	ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET SUR LES MODALITES DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC
8D	APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5 du PLAN LOCAL D'URBANISME
9D	PARTICIPATION FINANCIERE 2017 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT
10 D	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE DANSE DU ROZE AUX RENCONTRES NATIONALES CHOREGRAPHIQUES DE DANSE DE MONTLUCON

Le Roze, le 14 Juin 2017



**Georges ROSSO,
Maire du ROZE.**